

**Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax
MRC de l'Érable
Province de Québec**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX TENUE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 10 RUE DE L'ÉGLISE CE 8 SEPTEMBRE 2020, À 19h00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-CLAUDE CHOUINARD, MAIRESSE.

Sont présents à cette séance :

Madame Manon Lambert	conseillère numéro	1
Monsieur Sylvain Laganière	conseiller numéro	2
Monsieur Normand Provencher	conseiller numéro	3
Monsieur Christian Daigle	conseiller numéro	4

Assiste également à la séance, Madame Julie Paris directrice générale et secrétaire-trésorière.

Est absente:

Madame Laurence-Andrée Lavigne	conseillère numéro	5
Monsieur Jean Goulet	conseiller numéro	6

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2020
3. Adoption des comptes à payer au 31 août 2020
4. Consultation publique demande de dérogation mineure n°2020-00021
5. Décision demande de dérogation mineure n°2020-00021
6. Avis de motion Règlement n°64-2020 modifiant le règlement de zonage n° 31-2016
7. Adoption du 1^{er} projet de règlement n°64-2020 modifiant le règlement de zonage n° 31-2016
8. Résolution fixant la date, l'heure, le lieu et l'objet de l'assemblée publique de consultation pour le règlement n°64-2020 modifiant le règlement de zonage n° 31-2016
9. Acceptation soumission sel- Voirie
10. Acceptation soumission installation de commutation pour génératrice-Centre communautaire
11. Acceptation de soumission pour travaux connexes à l'installation d'un système d'alarme incendie- Espace Sophia
12. Autorisation de traverse -Club motoneige
13. Demande de contribution ORAPE
14. Varia
15. Période de questions
16. Levée de la séance

270-09-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

271-09-20

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2020

Il est proposé Monsieur Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2020 est adopté tel que déposé

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

272-09-20

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS 31 AOÛT 2020

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois d'août 2020 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, totalisant un montant de 46 370.79\$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT l'article 3.1 du règlement numéro 53-2018 intitulé Règlement délégrant le pouvoir de dépenser et décrétant les règles de contrôles et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois d'août 2020 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, totalisant 46 370.79\$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Manon Lambert, il est résolu

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut. Signer ce ___ du mois de _____ 2020

Julie Paris Directrice générale, secrétaire-trésorière

CONSULTATION PUBLIQUE POUR DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N°2020-00021

Aucune présence de citoyen durant la consultation publique.

273-09-20

DÉCISION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N°2020-00021

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite construire un deuxième garage détaché résidentiel d'une superficie de 960 pi² (89.2 m²) sur sa propriété et que ce garage y aura une serre en annexe d'une superficie de 256 pi² (23.8 m²);

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale des deux garages détachés sera de 1466 pi² (136.2 m²) alors que le règlement de zonage no. 31-2016 stipule qu'un seul garage détaché est autorisé dans cette zone et que la superficie maximale ne doit pas dépasser 70% de l'aire au sol de la résidence, soit 70% de 1959 pi² (182 m²) égale 1367 pi² (127 m²);

CONSIDÉRANT QUE la propriété possède une plantation de plusieurs centaines d'arbres et que le demandeur manque d'espace pour y abriter les divers équipements nécessaires à l'entretien de cette terre située en zone non agricole ;

CONSIDÉRANT QUE la demande comporte deux volets, soit la présence d'un deuxième garage détaché et une superficie plus grande que la norme au règlement de zonage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité des membres

D'accepter partiellement et aux conditions suivantes cette demande de dérogation mineure portant le numéro 2020-00021 :

- Que la présence d'un deuxième garage détaché soit autorisée ;
- Que sa superficie soit limitée à la réglementation municipale, soit 1367 pi² (127 m²) pour l'ensemble des deux garages détachés ;
- Que la serre annexée soit acceptée si et seulement si elle garde l'usage et les caractéristiques d'une serre en bonne et due forme, aucune transformation en un autre type de bâtiment ou un autre usage ne sera toléré.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N°64-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°31-2016

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur Sylvain Laganière qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance, le règlement n°64-2020 modifiant le règlement de zonage no 31-2016, ayant comme principal objet l'ajout de la classe d'usage « Commerces mixtes » dans la zone P-1.

274-09-20

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 64-2020MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°31-2016

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a adopté un règlement de zonage No 31-2016.

ATTENDU les possibilités des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité désire diversifier son offre commerciale;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite offrir des possibilités d'hébergement supplémentaires sur son territoire, permettant de répondre à une demande touristique spécifique.

ATTENDU QU'un avis de motion a été présenté par Monsieur Sylvain Laganière le 8 septembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil

QUE :

Article 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

Article 2 : Modification

La terminologie de l'article 1.2.5 est modifiée par l'ajout de la définition du terme « Auberge de jeunesse » sous le terme « Atelier artisanal », de la façon suivante:

AUBERGE DE JEUNESSE	Établissements où est offert de l'hébergement en chambres, ou en lits dans un ou plusieurs dortoirs, incluant des services de restauration ou des services d'autocuisine et des services de surveillance à temps plein;
---------------------	---

Article 3 : Modification

L'article 4.3.2.1 d) concernant les services d'hébergement est modifié par l'ajout de l'usage « Auberge de jeunesse » sous l'usage « Résidence de tourisme », de la façon suivante:

5833	Résidence de tourisme
	Auberge de jeunesse

Article 4 : Modification – grille des spécifications

La grille des spécifications de la zone P-1 (feuillelet no 7) faisant partie intégrante du règlement de zonage no 31-2016 est modifiée de la façon suivante :

- Un point « • » est ajouté vis-à-vis l'usage « C5 - Commerce mixte ».

Les présentes modifications sont représentées à l'annexe A, lequel fait partie intégrante du présent règlement.

Article 5 : Intégration

Le présent règlement abroge ou modifie toute disposition de règlement municipal antérieur incompatible avec les dispositions des présentes.

Article 6 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Marie-Claude Chouinard
Mairesse

Julie Paris
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

275-09-20

RÉSOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE, LE LIEU ET L'OBJET DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 31-2016

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Il est proposé par Madame Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil

DE FIXER pour le 13 octobre à 19h au bureau municipal (10, rue de l'Église) l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement n°64-2020 modifiant le règlement 31-2016 visant à permettre les usages de la classe d'usage « Commerces mixtes » dans la zone P-1.

276-09-20

ACCEPTATION DE SOUMISSION PRODUIT DÉGLAÇANT

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées avec les montants suivants :

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT TM
Somavrac	140\$/Tm
Sel Warwick	138\$/Tm

Il est proposé par Monsieur Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la plus basse soumission de Sel Warwick pour les produits déglaçant au montant de 138\$/Tm.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

277-09-20

ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR L'INSTALLATION DE COMMUTATION POUR GÉNÉRATRICE – CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Monsieur Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission d'Électricité

Expert S.G Inc. au montant de 8 475.00 \$ avant taxes pour l'installation d'un système de commutation pour génératrice mobile incluant système de camlock et boîtier extérieur

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

278-09-20

ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR TRAVAUX CONNEXES À L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME-INCENDIE – ESPACE SOPHIA

Il est proposé par Monsieur Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission d'Électrique Expert S.G Inc. au montant de 8 200\$ avant taxes pour les travaux connexes à l'installation d'un système alarme incendie à Espace Sophia.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

279-09-20

AUTORISATION DE TRAVERSE- CLUB MOTONEIGE

Il est proposé par Monsieur Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser le Club Autoneige des Bois-Francis Inc. à circuler sur le territoire de la municipalité, pour la saison hivernale 2020-2021, aux endroits suivants :

- Traverse du Chemin des Pointes à une distance approximative de 465 mètres de l'intersection du 6^e Rang ;
- Traverse de la Route du 8^e Rang à la hauteur du 8^e Rang Sud ;
- Circuler sur l'emprise de la Route du 8^e Rang sur une longueur approximative de 1,2 km à partir du 8^e Rang Sud vers l'ouest.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

280-09-20

DEMANDE DE CONTRIBUTION ORAPE

Il est proposé par Monsieur Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la demande de contribution de ORAPE dans le cadre du projet de distribution de collation scolaire pour les familles à faible revenu pour un montant de 100.00\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

281-09-20

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Manon Lambert et résolu que la présente séance soit levée à 19h 20.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, Marie-Claude Chouinard, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du *Code Municipal du Québec*.

Marie-Claude Chouinard
Mairesse suppléante

Julie Paris
Directrice générale et secrétaire-trésorière

